

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTÉRÊTS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION : 36, RUE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les annonces doivent parvenir au plus tard le samedi matin au bureau du Journal. Les articles locaux insérés dans la tribune libre doivent parvenir au plus tard le vendredi matin.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNED NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES : Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

VILLE DE NANTERRE

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLÉMENTAIRES
DU 9 AVRIL 1899

Comité Radical Socialiste REFERENDUM

AUX ÉLECTEURS,

Le REFERENDUM est le moyen de consulter le pays lorsqu'il s'agit d'affaires importantes devant engager les finances de la commune. Telle qu'a été votée la délibération du 3 mars avec ses considérants, portant sur l'ensemble, devis, plans, acquisitions de terrains, emplacements, opération financière, l'enquête de commodo et incommodo sur les projets d'ensemble des deux groupes scolaires et de la salle de réunion, fait connaître par la voix du commissaire enquêteur les observations critiques et autres de la population intéressée.

Au préfet ensuite de modifier ou d'approuver. Nous félicitons donc le citoyen HENNAPE, Maire, d'avoir su mettre ce mode de consultation pacifique en pratique et l'approuvons dans cette manière de faire.

Par contre, NOUS BLÂMONS ÉNERGIQUEMENT LES HUIT CONSEILLERS DÉMISSIONNAIRES d'avoir, en présence de cette consultation qu'ils ont voté le 3 mars, déserté ensuite leur poste le 14 mars, essayant ainsi de mettre des entraves à la prompt exécution des groupes scolaires que nous réclamons depuis si longtemps.

CITOYENS,

La lutte est ouverte entre les rétrogrades et les Partisans du Progrès ! Convaincus, après les explications franches et nettes que M. HENNAPE a faites (avec documents officiels à l'appui), qu'il n'y aura pas, étant donné les subventions de l'Etat et du Département, d'augmentation d'impôts pour la commune du chef de la construction des deux groupes scolaires et d'une salle de réunions devant servir d'annexe à la Mairie bien qu'isolée de cette dernière, nous acceptons, comme les démissionnaires l'ont fait, la délibération du 3 mars, sûrs en cela de travailler utilement pour l'agrandissement et l'avenir du Pays...

Nous prions nos Concitoyens de se souvenir que le scrutin est ouvert de 8 h. à 4 h. et les engageons à venir, tous, voter pour les Candidats du PROGRÈS.

VIVE LA RÉPUBLIQUE !

Les Candidats :

OURSSEL Louis, ancien commerçant, propriétaire.
BOULANGER Joseph, propriétaire.
PLAINCHAMP Louis-Jean, propriétaire.
DUPONT Edouard-Auguste, manufacturier.
BOUCHOU Jean, entrepreneur.
HUBY Edmond, imprimeur.
DANNOUX Marie-Eugène, rentier.
FUMARD Sylvain, marchand d'engrais.
LEGERON Jean-François-Auguste, typographe.
ROUSSEAU, Alexandre, md boucher, propriétaire.

AUX ÉLECTEURS

C'est demain que les habitants de Nanterre auront à se prononcer sur la question de savoir s'ils approuvent les écoles qui vont être faites et dont la construction était obligatoire, et si la salle des Fêtes qui est indispensable et ne coûte pas un sou est véritablement utile.

Est-il besoin de dire que personnellement nous ne sommes pas inquiet sur l'issue de la consultation ?

La population de Nanterre est avant tout intelligente — quoi qu'en pensent les gros bonnets de l'écœurement qui ne se gênaient pas jadis, au lendemain de leur honteuse défaite, de la traiter d'imbécile — elle sait que les écoles que la loi impose aux communes doivent être construites, qu'on ne peut pas obliger les petits à venir des extrémités lointaines de la commune pour assister aux leçons des écoles du centre, écoles dont les locaux sont d'ailleurs insuffisants.

La population sait que des dépenses comme celles-là doivent être pour longtemps et que du moment qu'un sacrifice doit être fait il faut le faire complet, de façon à en obtenir le maximum d'avantages qui y sont attachés. Ce n'est pas pour huit jours qu'on construit des écoles, et c'est en vue d'une augmentation possible, certaine de la population que les devis ont été faits. D'ailleurs la subvention est d'autant plus grande, à cause même de ces devis. M. HENNAPE, par sa ténacité, a obtenu de la préfecture pour la commune, des avantages qu'aucune autre ville n'a encore été à même d'obtenir. Il a profité d'une occasion et il y a lieu de l'en remercier. C'était d'ailleurs l'opinion de tous les conseillers municipaux lorsqu'ils avaient entendu les explications de M. Leroux à la Préfecture de la Seine.

Reste la salle des Fêtes. Nous avons dit qu'elle ne coûtait rien, c'est la vérité. Si on ne la construisait, pas la subvention des écoles serait diminuée d'autant. Nous aurions la même somme à dépenser et nous aurions un immeuble en moins. Voilà le résultat qu'on obtiendrait. Nous avouons qu'il serait désastreux. Cette salle des fêtes est d'ailleurs nécessaire. Il faut qu'on le sache bien — et les adversaires de M. HENNAPE le savent mieux que personne — qu'il ne sera désormais plus possible de donner de concerts dans la salle de la Mairie. La préfecture de police s'y oppose formellement. Nous avons personnellement été témoin des difficultés vraiment très grandes éprouvées par M. HENNAPE pour obtenir la faveur, « l'ultime faveur » de laisser donner le concert de la Fraternelle (ajoutons en passant que la Fraternelle a remercié M. HENNAPE de ses multiples démarches par une grossièreté, ce dont les sociétaires auront à se souvenir lors de l'assemblée générale de cette fraternelle association).

Donc plus de fêtes, plus de concerts de bienfaisance, plus de soirées ou matinées qui prouvent la vitalité d'une ville, qui viennent en aide aux malheureux, qui contribuent non seulement à l'essor des sociétés locales mais encore au commerce local.

La salle des fêtes est nécessaire à toute ville importante parce qu'elle est la distraction indispensable, mais encore parce qu'elle constitue le véhicule de la bienfaisance, de la charité et de la solidarité. Toutes les fêtes ont un but final, le bien. Il y a bien aussi la question d'emplacement, mais c'est là une question tellement simple que pour certains elle n'a été qu'une question de boutique que nous passons, cela n'apas d'importance.

Est-il besoin d'insister ? Est-il besoin de démontrer qu'en entreprenant les travaux qui vont commencer la Municipalité a fait œuvre de bonne administration ? Tout cela est inutile. On a voulu tenter un coup contre le Maire. Il n'a pas réussi, voilà tout. On en aura la preuve demain soir.

Henry Oriol.

Il y a une dizaine d'années, lors de la grande épidémie d'influenza, des phénomènes climatiques à peu près semblables se produisirent. La température s'abaissa, la pression barométrique resta pendant longtemps plus élevée que d'ordinaire et les pluies furent très rares.

Au début, également, les symptômes de la maladie offrirent peu de gravité; ce n'est que plus tard, après plusieurs semaines, que la situation devint réellement alarmante. La virulence du microbe de la grippe paraît donc s'accroître par son passage à travers les organismes et, d'autre part, il est fort probable que ceux-ci, se trouvant préalablement affaiblis par les inconvénients d'un hiver qui se prolonge hors de saison, opposent moins de résistance à la pénétration des contagions : de là l'augmentation que nous constatons maintenant dans le nombre des décès.

Mais on a grand tort de persister à en attribuer la cause aux nombreux travaux de terrassement qui sont pratiqués dans Paris : cette opinion nous semble absolument inadmissible. Elle a cependant été soutenue par un membre du conseil d'hygiène, dans le rapport officiel qu'il présenta sur les mesures à prendre pour l'exécution des travaux de l'Exposition.

Il déclarait « que les fouilles et l'ouverture des tranchées pour la construction des égouts en des terrains de remblai, marécageux ou d'alluvion, peuvent donner lieu à des effluves paludéennes, permettre aux bacilles de la fièvre typhoïde de prendre leur essor, et que, sous l'influence des micro-organismes répandus par ces remuements et ces excavations du sol, les maladies telles que la diphtérie, la pneumonie, la grippe sont susceptibles de prendre un caractère de haute malignité.

Les affections que déterminent le plus fréquemment ces travaux de voirie sont les fièvres intermittentes : il n'y en a pour ainsi dire pas à Paris; ensuite viennent la fièvre typhoïde et la diphtérie : leur nombre ne dépasse pas la moyenne ordinaire; reste donc la grippe avec ses complications de bronchites et de pneumonie. Or, cette affection existe aussi bien en province et à l'étranger qu'à Paris.

A New-York on ne bouleverse pourtant pas le sol pour préparer une exposition; néanmoins elle s'est montrée infiniment plus grave que parmi nous; elle a causé des milliers de décès et l'on s'est vu obligé de fermer les pensionnats, de licencier le personnel de la plupart des administrations.

D'ailleurs, la preuve la plus convaincante de l'innocuité de parcelles crainctes, c'est l'état sanitaire des terrassiers qui continue à être excellent. S'il y avait un danger quelconque, ils ne manqueraient pas d'être les premiers atteints, d'être décimés comme on l'a vu dans les travaux de Panama et, plus récemment dans ceux de Madagascar, où les soldats qui travaillèrent aux routes succombèrent en si grand nombre : il est vrai qu'on aurait tôt fait d'assainir ou de fermer les chantiers.

J'ajouterais qu'il n'est pas même possible que l'épidémie de grippe puisse être influencée par ces terrassements. A la profondeur où l'on creuse les galeries souterraines du métropolitain, il y a beau temps que la vie cellulaire a cessé.

Les microbes tiennent trop à nous pour aller s'ensevelir vivants dans des couches antédiluviennes, où ils risquent fort de mourir d'ennui et de ne jamais savourer la suprême satisfaction d'exercer, à nos dépens, leur destructive industrie et, au besoin, de nous enterrer. Ils existent par milliards à la surface du sol et à quelques centimètres; plus loin, ils se font rares et, à deux mètres on ne trouve déjà plus que quelques maigres anachorètes, épris de solitude ou dégoutés de notre politique.

Par conséquent, dans l'extraction actuelle de ces terres que, du reste, on transporte au loin vers les endroits inhabités de la banlieue, dans de vieilles carrières abandonnées, il y a certainement beaucoup moins de dangers que lorsqu'on déneige la chaussée à coups de pioche pour y mettre du pavé ou la recharger de cailloux. Cependant on n'a jamais eu l'idée d'accuser nos cantonniers de semer les épidémies dans la ville et de se faire les complices inconscients de ces médecins dépourvus de scrupules autant que de clientèle, dont parlait si méchamment leur confrère Bronsais.

Ne nous créons pas des dangers imaginaires qui nous empêcheraient de voir et de combattre ceux qui sont réels.

Si vous avez du coryza, prenez du salicylate de bismuth; si vous êtes pris de trissons ou souffrez de points de côté, buvez des infusions ou des grogs, tachez d'obtenir une bonne sudation et ne sortez pas de plusieurs jours.

Quand ce sont des désordres gastriques qui dominent la scène, cas très fréquents cette année, prenez des purgatifs salins et attention ! voilà que l'un de nos plus éminents praticiens vient de nous déclarer que la plupart des appendicites provenaient de l'influenza.

Et comment, s'il vous plaît ?

Inutile de vous expliquer ce processus ou, pour parler français ce mécanisme.

Car, aujourd'hui, la température change; la pression barométrique va s'abaisser; dans huit jours nous aurons chaud, l'épidémie disparaîtra et nous changerons de microbes... en même temps que de pardessus.

D^r P. DRACK

MAISONS RECOMMANDÉES de Nanterre

COMPTOIR IMMOBILIER, 82, place de la Gare. — Location, achat, vente de maisons et terrains, fonds de commerce. Prêts hypothécaires, Rentes viagères, Assurance-vie, etc.

A la Coiffure Moderne. — E. CAUCHOIS, 82, rue du Chemin-de-Fer. — Grands salons de coiffure de la Gare, Chapellerie des Élégants, Parfumerie, postiches. — Prix modérés. — Salon et entrée spéciale pour les dames. (Voir annonce spéciale à la 4^e page).

Boulangerie Viennoise. — A. HEUDEBERT fils, 3, rue du Chemin-de-Fer (près de l'Eglise). — Pâtisserie, Pains bénis sur commande. — On porte à domicile à toute heure. — Four libre tous les jours.

DUJAT, quincaillerie, articles de ménage, 36, rue Saint-Germain. — Couverture, articles de chauffage et de jardinage, outils de toutes sortes, etc. etc.

A L'ILE FLEURIE, Ernest Lemaire, restaurateur, 9 à 10 minutes de la gare de Nanterre, en face le boulevard de la Seine, entre le pont de Chatou et le pont de Bezons. — Spécialité de matelottes et fritures. — Bonne cave. — Jeux divers. — Chambres meublées, grand salon de société, piano. — Construction et réparation de canots, garage et garde de bateaux. — NOTA. — Appelez le passeur.

An Robinson du Mont-Valérien. — Maison BLUSSON, marchand de vins, restaurateur, 55, Route de Suresnes. — Cabinets particuliers, Chambres et Cabinets meublés, Jardins et Bosquets, Balançoires et Jeux divers. — Écuries et Remises.

A. BLUSSON, tâcheron de M. Rottenberg, fabricant de plâtre, au pied du Mont-Valérien. — Plâtre cuit au bois. Fait tous les Transports concernant le bâtiment et le Terrassement. — Carreaux de plâtre, Plâtre, Chaux, Sable, Cailloux, Meulière, Gravois, etc. Chevaux de louage et renfort pour la côte du Fort.

E. FINCK, 15, place de la Fête. Entrepôt de meubles et jardins, Bouquets à la main, Corbeilles de tables, Couronnes, Garnitures d'appartements. Spécialité pour la taille des arbres. Fournitures de plantes en tous genres. Arbres fruitiers et d'agrément.

M. BILLARD, ancien principal clerc de notaire, 7, rue de Beaulieu (Palais-Royal) PARIS. Prêts sur hypothèques, Successions ouvertes, Nues propriétés ou usufruits; de Rentes sur l'Etat et autres valeurs; Achat de droits successifs, Créances, Nues-propriétés, Usufruits, Avances avant formalités; Administration et Vente d'immeubles; Règlement de successions et de toutes affaires de famille.

Grande Vacherie Normande, POUPARD, rue Saint-Germain, 19; on porte à domicile, on traite devant les clients.

HENRY PRIN, entrepreneur de maçonnerie, 20 et 35, rue Thomas-Lemaître.

Grande Fabrique de Corsets, maison DUVAL, r. de la Croix, 41, maison fondée en 1837.

Couvertures et Plomberie, J. LURU, boulevard du Nord, 22.

DESPOIS frères, entrepreneurs de maçonnerie, rue du Serrail-Bobillot.

Couleurs et Vernis, Produits Chimiques, A. GODET, 26, rue Saint-Germain.

JACQUET fils, Marchand-export, lauréat de l'École de Stumour, 16, route de Paris.

Grand Lavoir Sainte-Marie, 54, rue Saint-Germain, Mme SALLE, blanchissage de gros à forfait. — Prix modérés.

Restaurant, Hôtel du Nord, 3, route de Charles-X, A. GAYON, spécialiste de bière et génivier du Nord. — Jardins et bosquets.

Tapissier, Ebéniste, maison fondée en 1825, E. RENARD, fabrique et réparations de meubles et sommiers élastiques, sièges et tentures, spécialité pour la réparation des meubles anciens. — Travail à façon et sur devis. — 13, rue de Saint-Germain.

A la Ville de Gournay, M^{re} fondée en 1825, Beurre, Œufs, Fromages, Volailles et Gibiers, Fromages à la Crème tous les jours. A ROUSSELET, 42, r. Saint-Germain. Commandes et Livraisons à domicile. Gros et détail.

MASSON, entrepreneur de monuments funéraires, etc., r. de Courbevoie, en face le cimetière.

David et Borderieux, entrepreneurs de maçonnerie, 25, rue Chanzy.

Pharmacie Gourdier fondée en 1888, J. VASSEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Place du Martray, 5.

Au Gage-Petit, 1, rue Castel-Mary, Vve MARCOLLO, Nouveautés, Bonneterie, Parfumerie, Ganterie, Mercerie, Laines, Plumes et Crins, Spécialité de toiles et de vêtements de travail. Fournitures pour couturiers.

Grand Chantier de Nanterre. — L. COSTE, 22, rue du Chemin-de-Fer. — Bois et Charbons, Coke de gaz, Anthracite, Boulets, Corsets, Charbon première qualité, Charbons pour l'intérieur. Le poids et la mesure sont garantis, le charbon est en responsabilité. Toutes les marchandises sont de premières qualités et vendues à petit bénéfice. On fait une réduction pour les livraisons d'été.

Boulangerie, Anc^{re} Maison D'huys P. J. DIEHL, fils Suc^{re}, 4, r. Saint-Germain. Pains pains en tous genres. — Pâtisserie pour dessert. — Livraisons à domicile à toute heure.

PRONO, Marché-Ferron, 3, r. du Quai.

Orfèvrerie Parisienne. — VIVIEN, 32, r. Saint-Germain, Beurre, œufs, fromages, volailles et gibiers, etc. etc.

Vinaigrerie de Nanterre, fondée en 1850, Fabrique de Moutarde. — L. CRETAINE, r. des Suisses, 1, et route de Paris, Huiles comestibles, à brûler et à graisser, etc., etc.

Peintures préparées en tous genres pour peindre soi-même. — HENCKEL et Cie, 6, rue des Bois.

Le Directeur-Gérant : E. HUBY

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE RAPIDE

FONDÉE EN 1869

EDMOND HUBY

NANTERRE — 36 - Rue Saint-Germain - 36 — NANTERRE

SUCCURSALE : 22, Rue de Maurepas, RUEIL (Seine-et-Oise)

SPECIALITÉ de TRAVAUX pour la Publicité et le Commerce

AFFICHES, COMPTES-RENDUS, JOURNAUX

PROFESSIONS DE FOI, CIRCULAIRES, BULLETINS DE VOTE, etc.

TRAVAUX DE LUXE EN NOIR & COULEURS

Grand choix de COURONNES FUNÉRAIRES

PAPETERIE — ARTICLES DE BUREAUX — RELIURE & BROCHURE

AMENDE HONORABLE

Il est une chose qu'il convient de remarquer avant tout dans cette extraordinaire campagne, c'est qu'elle est entièrement faite contre un homme et que les conseillers municipaux démissionnaires ne sont que des personnages muets entre les mains des rouslard qui les mènent.

Les écoles ?
La salle des fêtes ?
Autant de prétextes, pas autre chose, il n'y aurait pas cette occasion, ils en auraient choisi une autre et voilà tout. Ces messieurs sont entre les mains des écoués, de la bande qui s'agit dans l'ombre depuis trois ans cherchant à faire le coup qui vient de leur réussir.

Les démissionnaires existent si peu, comptent si peu par eux-mêmes qu'ils ne se présentent pas directement au public. On les présente.

Ce sont les écoués qui leur infligent leur marque personnelle, les mettant sous leur dépendance.

Eux ne disent rien. Ils subissent. Ils subissent la promiscuité alors qu'il y a trois ans ils se présentaient au suffrage universel, combattant la municipalité sortante et celle-ci se retirait de la lutte meurtrière, écouée.

C'est à ces gens-là maintenant qu'ils s'adressent pour réparer au public. Et c'est en ces termes qu'on nous les montre :

« En démissionnant, etc... les protestataires nous ont rendu un réel service et nous ont fourni le seul moyen efficace d'affirmer notre opinion. »

Vous entendez-ils (les démissionnaires) nous ont rendu un réel service, etc. Le voyez-vous le bout de l'oreille. Sont-ils assez cyniques, se dévoilent-ils assez ?

Leur programme, leurs aspirations, le bien de la commune, tout cela disparaît pour ne laisser place « qu'au service rendu », « au réel service » que constatent les écoués avec une joie non déguisée.

Nous continuons :

« Grâce à des explications sincères (???) nettes et loyales.
« Grâce à l'hommage rendu publiquement par les conseillers démissionnaires, à l'intégrité, à la bonne gestion des membres de l'ancienne municipalité nous avons pu réunir toutes les bonnes volontés, grouper, etc. »

Tout est là, l'hommage rendu à l'ancienne municipalité. Cet hommage, vous l'avez rendu, vous l'avez rendu, sans appel, en la chassant impitoyablement, cette municipalité réactionnaire, et ce n'est pas parce que vous avez trouvé des renégats, que vous allez vous déjuger.

La lutte est aujourd'hui entre républicains et réactionnaires.

Les démissionnaires font amende honorable à la réaction et pour les conduire au feu on les mène entourés de deux des plus beaux échantillons du parti rétrograde.

Il faut se prononcer entre le parti du gouppillon et le parti du progrès. Il faut choisir entre l'ombre et la lumière. Vous laissez les conseillers démissionnaires à leurs louches combinaisons, vous les sacrez écoués en pied et nous, républicains, nous continuerons l'œuvre commencée depuis tant d'années.

Vive la République !

H. O.

EXTRAORDINAIRES !

Les sous-écoués, MM. Rotty, Nezot, Laurent, Vanier, Doublet, Cassier, Roy, Noël et Picard, sont vraiment des gens bien extraordinaires, on n'en trouverait pas beaucoup comme eux à cent lieues de la ronde. Ils font la joie des bureaux de la préfecture de la Seine depuis qu'ils ont envoyé leur démission. Et il y a de quoi, on n'avait jamais vu ça de mémoire d'huissier de préfet.

Pensez donc ! des conseillers municipaux qui écrivent au préfet pour lui dire qu'ils démissionnent si lui, préfet, approuve la délibération qu'eux, les sous-écoués, ont votée.

Je vois d'ici la tête du préfet en recevant pareille missive.

Aussi, d'après, pour ne pas contrarier ces étranges gens, il s'est empressé d'approuver ce qu'ils avaient voté et d'accepter tout de suite — ce qui ne se fait jamais — leur démission, les prenant à leur propre piège.

Mais ce qu'il y a de plus extraordinaire encore, c'est de voir ces gens se représenter et demander aux électeurs de leur reconfermer un mandat.

Alors cela dépasse la mesure, car enfin, supposons une minute qu'ils soient élus. — Il faudrait admettre Nanterre comme succursale de Charenton. — S'ils sont logiques avec eux-mêmes ces braves gens, il faudrait qu'au premier vote émis par eux et sanctionné par le préfet, ils envoient encore leur démission et ainsi jusqu'à la fin du monde.

Leur Bonne Foi

Il faut revenir sur ce fait que nous avons déjà signalé. Il faut y revenir parce qu'il donne la mesure de la bonne foi du comité réactionnaire, si toutefois elle était encore à démontrer.

Samedi avait lieu à 9 heures du soir une réunion publique dans laquelle la grande majorité des électeurs votait un ordre du jour approuvant les conseillers restant à leur poste.

Le même jour à six heures du soir le Comité réactionnaire recevait un placard qui était affiché le lendemain matin dans lequel on dit que la réunion approuvée la conduite des sous-écoués.

Ainsi d'avance une affiche mensongère était préparée et sachant qu'elle était mensongère elle était placardée !

Qu'en pensez-vous électeurs ?

ILS SE TAISENT

Nous pensions qu'après leur coup d'éclat, les démissionnaires allaient en appeler au peuple du vote qu'ils avaient émis et que, parce qu'il a été approuvé, a motivé leur démission (c'est pas très clair même pas clair du tout, mais c'est comme ça. Pour plus amples explications s'adresser aux sous-écoués).

Nous nous attendions à des réunions publiques où ils auraient tout dit, tout raconté.

Ils n'ont rien dit, ils ne nous ont rien appris.

On leur a organisé une réunion privée à laquelle un demi-quartier de réactionnaires assistait ; ils sont allés faire du boucan aux autres réunions, mais quant à s'expliquer, jamais !

Cela leur serait difficile.

RÉFLEXIONS

Réflexion entendue à la sortie d'une réunion publique :

Il a le Nez Haut, c'est possible... mais pour le nez fin, jamais. Il le verra dimanche.

Autre réflexion faite à propos de M. Mantelet qui à la réunion du plateau de Nanterre est venu excuser M. Rotty en disant qu'il était malade. (On le savait, électoralement parlant, oui, bien malade.)

Cette constatation en a amené une autre. Je ne sais qui s'est écrié : « Il n'est pas Rotty le malheureux, il est Grillé, brûlé même. »

Projet de Construction DE DEUX GROUPES SCOLAIRES

Rapport de l'Architecte

Le projet comprend :

1° La construction partielle d'un groupe scolaire au N.-E., avenue de la République ;
2° La construction partielle d'un groupe scolaire au S.-E., route de Paris.

Les deux groupes seront semblables, sauf

pour l'orientation des fenêtres éclairant les classes.

Bien qu'il y ait lieu d'acquiescer dès maintenant la totalité des terrains nécessaires à des groupes complets, on ne créera pour le moment (et l'état des ressources a été établi dans ce sens), que le nombre de places actuellement nécessaires, c'est-à-dire chaque groupe 288 places, en tout 576 places.

La population scolaire primaire de Nanterre est de 1170 enfants. Les écoles actuelles en comptant comme classes ordinaires les salles de dessin et de couture, ne peuvent recevoir, dans des conditions normales que 508 enfants. Il manque donc 572 actuellement et l'augmentation de la population suit une marche constante.

Mais l'étude des parties de ces groupes imposait l'étude préalable des groupes complets. A cet effet nous avons dressé des projets comportant le maximum de places admissibles par la Direction de l'Enseignement, c'est-à-dire pour 750 enfants par groupe. Sur ces projets complets nous avons indiqué en rouge les parties à construire actuellement et en bleu les parties ajournées.

Nous avons également dressé un devis des projets complets, et un extrait de ce devis pour les premières constructions.

Les projets ont été soumis à l'examen de la Préfecture de la Seine. A la suite des observations de la Commission des bâtiments scolaires et de la Direction des affaires départementales, nous avons, conformément à ces observations, dressé des projets complémentaires portant les modifications suivantes :

1° Augmentation de la surface des cours, avec une largeur de 20 mètres.
2° Augmentation de la surface des préaux couverts avec une largeur de 10 mètres. Augmentation proportionnelle de la hauteur de ces préaux.

3° Réunion possible des préaux couverts, pour la distribution de prix ou autres cérémonies analogues.

4° Avancement jusqu'à la voie publique, des bâtiments d'administration ou de service. Cantine au centre éclairée par le haut.

5° Communication abritée entre le préau couvert et les cabinets d'aisance, à l'école maternelle.

6° Orientation régulière de toutes classes. (Les classes du groupe de l'avenue de la République seront éclairées au N.-E., c'est-à-dire à gauche de la façade principale.)

7° Les classes du groupe de la rue de Paris seront éclairées à l'Est, c'est-à-dire à droite de la façade principale.)

8° Augmentation de la largeur des rues d'isolement, 5 mètres de largeur.

9° Ne comprendre dans la première opération que des constructions à rez-de-chaussée seulement.

10° Reporter dans ces premières parties des groupes les places que devait créer un projet non admis par l'administration supérieure, de surélévation de l'école actuelle.

Nous avons également dressé les devis complémentaires concordant avec ces seconds projets.

La première partie de chaque groupe comprendra donc la construction du rez-de-chaussée seulement de l'école des garçons et de l'école des filles, contenant : administration, couture, un seul concierge-gardiennage, trois classes de garçons à 48 places, trois classes de filles à 48 places ; la dernière classe de filles servira provisoirement de classe enfantine.

La dépense, conformément aux devis ci-joints, est prévue, savoir :

1° Construction partielle du groupe scolaire N.-E., de l'avenue de la République. 226.850

2° Construction partielle du groupe scolaire S.-E., route de Paris. 226.850

Dépense totale des constructions 453.700

NOTA. — Le projet fait partie d'une opération d'ensemble comprenant, outre les groupes scolaires, un projet de salle des fêtes pour lequel un dossier spécial a été établi.

Paris, le 12 octobre 1898.

L'Architecte de la commune de Nanterre, Signé : J. VALEZ.

NOTA. — Depuis cette date, des modifications ont été apportées dans l'ensemble du projet qui se résume ainsi :

Deux Groupes scolaires et Salle de réunion pour y parer nous avons :

Subvention de l'Etat. 80.000

Subvention du département. 225.000

A fournir par la commune. 244.100

fournis par un emprunt gagé par les 0.14 centimes prévus au budget et devenus libres. (Ces centimes représentent une somme annuelle de 13.400.)

549.100

Il y a ensuite à tenir compte sur cette somme de 244.100 francs de divers rabais survenus depuis dans les devis et d'un minimum de rabais lors de l'adjudication des travaux.

En résumé, en admettant l'exécution de ces travaux, ils seraient faits sans augmentation d'impôts pour la commune.

PARTI OUVRIER FRANÇAIS UNION SOCIALISTE DE NANTERRE

Citoyens,

Considérant que les intérêts des Travailleurs ne peuvent être soutenus que par eux-mêmes, et se plaçant sur le terrain de la lutte de classe, le **Groupe socialiste de Nanterre** présente à vos suffrages une liste de candidats qui s'engagent à défendre le programme suivant :

1° Obligation de recourir au « referendum » pour les questions importantes engageant les fonds communaux.

2° Introduction dans le cahier des charges, pour les travaux de la commune, des clauses suivantes :

1° Suppression du marchandage aboli par un décret (loi de 1848), et fixation d'un taux de paiement pour les ouvriers leur garantissant un minimum de salaire (Vœu déjà présenté par le Groupe au Conseil municipal).

2° Que dans la mesure du possible les travaux communaux soient confiés aux entrepreneurs de la localité se conformant à la clause ci-dessus.

3° Création d'un service d'inspection chargé de veiller à l'exécution de ces clauses :

3° Suppression de tous droits sur les denrées alimentaires.

4° Exemption, pour les petits loyers, de toute cote mobilière et personnelle, reportée sur les loyers d'un taux supérieur progressivement imposés.

5° Assainissement et réparation, aux frais des propriétaires, des logements reconnus insalubres.

6° Imposition des terrains non bâtis proportionnellement à leur valeur vénale et des locaux non loués proportionnellement à leur valeur locative.

7° Création de **Maternités** et d'Asiles pour les vieillards et les invalides du travail. Asiles de nuit et distributions de vivres pour les passagers et les ouvriers à la recherche du travail sans résidence fixe.

8° I. Organisation d'un service gratuit de médecine. — II. Service de pharmacie à prix de revient. — III. D'Assurance municipale.

9° Service de consultations judiciaires gratuites pour les litiges intéressant les ouvriers.

10° Etablissement et publication du budget communal rédigé d'une façon claire et compréhensible pour tous les contribuables.

11° Priorité donnée aux dépenses communales concernant l'Instruction, l'Hygiène et la Viabilité.

12° Abolition absolue du monopole des Pompes funèbres.

Le **Groupe socialiste**, persuadé que ce programme est celui qui résume et donnera satisfaction aux desirs de la population ouvrière, fait appel à tous les travailleurs pour appeler à la Mairie les citoyens désignés ci-dessous qui le défendront énergiquement.

Donc, Camarades, pas d'absentéismes, aux Urnes et vive la République sociale !

Cazebonne, comptable.

Challier, comptable.

Clave, menuisier.

Fabre, tailleur.

Gremelle, comptable.

Guérin, charpentier.

Hautmont, maçon.

Koenig, commerçant.

Royer jeune, menuisier.

Vernet, doreur.

RÉUNION DU PETIT NANTERRE

Le Mardi 4 avril a eu lieu une réunion publique au Petit Nanterre.

Le Bureau a été ainsi composé : M. Mantelet, président ; M. Gabis, premier assesseur ; M. Filhou, deuxième assesseur ; M. Girard, secrétaire.

Nous prions nos lecteurs de se reporter à la réunion relatée plus bas pour la discussion entre MM. Roy, Hennape, Caroni, Vanier et Blusson.

Ce sont les mêmes raisonnements, les mêmes démentis de part et d'autre, énoncés surtout par M. Vanier, avec une violence et une grossièreté inconcevables.

Nous lui conseillons de se faire soigner s'il ne veut pas devenir enragé.

Au milieu d'une grave altercation avec M. Caroni, M. Vanier avoue qu'il n'a jamais été républicain et il s'en vante.

Après les explications fournies si franchement et si loyalement par M. Hennape, M. Gautier photographe, reconnaît que M. Hennape a été très fort et qu'il a obtenu de la préfecture une forte subvention (nous n'employons pas les termes dont M. Gautier s'est servi, ne voulant pas froisser personne, pas plus M. le Préfet, que M. Hennape et même M. Gautier.)

Malgré la quantité d'écoués venus dans un char-à-bancs à 5 chevaux, M. Mantelet a eu quelque peine à faire passer l'ordre du jour quelque peu fâcheux présenté par M. Hébert, que vous avez lu sur les murs, et si les habitants du quartier et surtout les employés de la maison départementale, qui auront pu, nous en sommes certains, juger les parties, n'avaient pas été très sages en ne manifestant pas leur préférence, l'ordre du jour suivant présenté par M. Huby aurait certainement été approuvé :

« Les électeurs réunis, salle Brouard, en réunion publique, le mardi 3 avril, après avoir entendu les divers orateurs, entr'autres les allégations de M. Roy, parlant au nom des conseillers démissionnaires et les explications de M. Hennape et Caroni, approuvent la conduite des conseillers restants et celle de M. le maire. »

« Je n'ai pas qualité pour vous donner les noms de nos candidats, le Comité radical socialiste ne m'en ayant pas donné l'ordre. »

M. Hennape explique la situation qui doit se résumer ainsi :

La population de Nanterre est de plus de 9,000 habitants et la statistique préfectorale donne 12 à 13 0/0 de la population pour avoir le nombre d'enfants.

Les classes actuelles de garçons ont une surface totale aujourd'hui de 310 mq.

Les classes actuelles des filles ont la superficie totale aujourd'hui, de 250 mq.

Soit pour la totalité 560 mq.

La salle d'exercices et la classe enfantine sur ladite superficie, 150 mq.

D'où 590 mq à 1 m. 25 par enfant. 448 places.

150 mq à 1 m. 00 par petit enfant. 150 —

Soit. 598 places.

La population scolaire primaire de Nanterre est de 1.170 enfants

Il manque donc la différence 572 places.

M. Koenig, 2^e assesseur.

M. Huby, secrétaire.

M. Cellier prend le premier la parole et demande à M. le Maire de rendre justice à la municipalité précédente au sujet de l'affiche « vol municipal ».

M. Davin, demande en qualité de contribuable et d'électeur aux huit conseillers démissionnaires d'expliquer pourquoi ils ont donné leur démission, d'expliquer l'inconscience qu'ils ont manifestée en matière de vote, en demandant l'annulation d'un vote qu'ils avaient précédemment émis.

L'orateur ayant prononcé le mot imbécile s'appliquant aux conseillers démissionnaires veut bien, sur l'intervention du président, retirer le mot imbécile et leur appliquer l'épithète d'inconscients.

M. Hennape a la parole pour répondre à M. Cellier.

M. Hennape dit que lorsqu'on vote des centimes on doit les appliquer.

M. Cellier dit qu'ils ont été appliqués à un projet de grands travaux.

M. Hennape fait remarquer que ces travaux n'ont pas été votés et par conséquent n'ont pas été exécutés.

M. Cellier dit qu'ils auraient pu les voter.

M. Roy a la parole. Il dit tout d'abord : lorsqu'un homme vous trompe,

doit-on appeler ceux qui donnent leur démission imbéciles ou inconscients, il ajoute que les habitants étaient dans la position de gens qui vont se noyer et que lui et ses camarades démissionnaires semblaient ceux qui devaient les sauver de la noyade.

Sur une question qui lui est posée, M. Roy dit qu'il prend la parole au nom de ses camarades parce que peut-être il parle mieux qu'eux.

M. Roy dit que s'ils ont donné leur démission, c'est qu'on voulait les entraîner dans des dépenses ruineuses et qu'on les a trompés.

Il fait l'historique de la question des écoles.

En résumé, il dit qu'ils ont voté les deux groupes scolaires malgré l'augmentation du nombre des places, à condition que les 0 fr. 14 puissent couvrir les frais de l'emprunt nécessaire.

M. Roy dit qu'il a été voir M. le Préfet le 20 mars, il reconnaît que M. le Préfet lui a dit qu'il serait heureux de diminuer la subvention, si on ne faisait pas le projet tout entier.

M. Davin demande la parole pour demander à M. Roy si oui ou non, il a voté le 3 mars le projet tout entier.

M. Roy dit oui.

M. Mantelet demande à M. Hennape de bien vouloir désigner ses candidats.

M. Hennape répond à M. Mantelet, vice-président du Comité réactionnaire : « Je suis ici pour entendre les raisons invoquées par les démissionnaires et leur répondre : c'est là le but de la réunion. »

« Je n'ai pas qualité pour vous donner les noms de nos candidats, le Comité radical socialiste ne m'en ayant pas donné l'ordre. »

M. Hennape explique la situation qui doit se résumer ainsi :

La population de Nanterre est de plus de 9,000 habitants et la statistique préfectorale donne 12 à 13 0/0 de la population pour avoir le nombre d'enfants.

Les classes actuelles de garçons ont une surface totale aujourd'hui de 310 mq.

Les classes actuelles des filles ont la superficie totale aujourd'hui, de 250 mq.

Soit pour la totalité 560 mq.

La salle d'exercices et la classe enfantine sur ladite superficie, 150 mq.

D'où 590 mq à 1 m. 25 par enfant. 448 places.

150 mq à 1 m. 00 par petit enfant. 150 —

Soit. 598 places.

La population scolaire primaire de Nanterre est de 1.170 enfants

Il manque donc la différence 572 places.

M. Koenig, 2^e assesseur.

M. Huby, secrétaire.

M. Cellier prend le premier la parole et demande à M. le Maire de rendre justice à la municipalité précédente au sujet de l'affiche « vol municipal ».

M. Davin, demande en qualité de contribuable et d'électeur aux huit conseillers démissionnaires d'expliquer pourquoi ils ont donné leur démission, d'expliquer l'inconscience qu'ils ont manifestée en matière de vote, en demandant l'annulation d'un vote qu'ils avaient précédemment émis.

L'orateur ayant prononcé le mot imbécile s'appliquant aux conseillers démissionnaires veut bien, sur l'intervention du président, retirer le mot imbécile et leur appliquer l'épithète d'inconscients.

M. Hennape a la parole pour répondre à M. Cellier.

M. Hennape dit que lorsqu'on vote des centimes on doit les appliquer.

M. Cellier dit qu'ils ont été appliqués à un projet de grands travaux.

M. Hennape fait remarquer que ces travaux n'ont pas été votés et par conséquent n'ont pas été exécutés.

M. Cellier dit qu'ils auraient pu les voter.

M. Roy a la parole. Il dit tout d'abord : lorsqu'un homme vous trompe,

Nous étions sept...

M. Blusson explique qu'après avoir entendu les explications de M. Leroux aux questions si simples qui lui ont été posées il est revenu sur sa première opinion, que tout homme d'honneur ne doit pas avoir d'idées préconçues et peut toujours revenir sur ce qu'il a dit si on lui fait voir qu'il n'avait pas raison.

Il ajoute qu'en sortant de la réunion M. Vannier a dit qu'il était partisan de la salle des fêtes mais qu'il ne la voterait jamais.

Il cite le témoignage de M. Caroni. M. Vannier dément selon son habitude.

M. Cazebonne cède la présidence au premier assesseur et demande la parole pour expliquer le mot inconscient, qu'il a maintenu pour qualifier la conduite des conseillers démissionnaires. (Nous regrettons que le peu de temps dont nous disposons pour faire paraître le journal nous prive de publier les paroles prononcées avec l'énergie que l'on connaît à M. Cazebonne.)

M. Cannat demande à dire quelques mots au sujet des Pompes funèbres, il est remplacé par le citoyen Royer qui explique la situation d'une façon très éloquent.

Après l'adoption d'un ordre du jour, déposé par M. Mantelet, regrettant de ne pas connaître les noms des candidats du comité de M. Hennape, la séance est levée à minuit.

Le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le dimanche 9 avril est reculé, à cause des Elections au dimanche 30 avril.

Les lots sont exposés dans le cabinet de M. le Maire, à la Mairie, et les électeurs qui viendront voter dimanche pourront jeter un coup d'œil sur le charmant tableau qu'offre l'aspect de tous les dons qui ont été faits à la tombola de la Crèche.

Le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le dimanche 9 avril est reculé, à cause des Elections au dimanche 30 avril.

Les lots sont exposés dans le cabinet de M. le Maire, à la Mairie, et les électeurs qui viendront voter dimanche pourront jeter un coup d'œil sur le charmant tableau qu'offre l'aspect de tous les dons qui ont été faits à la tombola de la Crèche.

Le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le dimanche 9 avril est reculé, à cause des Elections au dimanche 30 avril.

Les lots sont exposés dans le cabinet de M. le Maire, à la Mairie, et les électeurs qui viendront voter dimanche pourront jeter un coup d'œil sur le charmant tableau qu'offre l'aspect de tous les dons qui ont été faits à la tombola de la Crèche.

Le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le dimanche 9 avril est reculé, à cause des Elections au dimanche 30 avril.

Les lots sont exposés dans le cabinet de M. le Maire, à la Mairie, et les électeurs qui viendront voter dimanche pourront jeter un coup d'œil sur le charmant tableau qu'offre l'aspect de tous les dons qui ont été faits à la tombola de la Crèche.

Le tirage de la tombola qui devait avoir lieu le dimanche 9 avril est reculé, à cause des Elections au dimanche 30 avril.

Les lots sont exposés dans le cabinet de M. le Maire, à la Mairie, et les électeurs qui viendront voter dimanche pourront jeter un coup d'œil sur le charmant tableau qu'offre l'aspect de tous les dons qui ont été faits à la tombola de la Crèche.